



Procès Verbal

Conseil d'Administration

Date 19/05/2010

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.CA.2010.05.07

Réunion du 7 mai 2010

Président Frédéric THIRIEZ

Présents MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAÏAZZO, Philippe DIALLO, Jean-François FORTIN, Michel HIDALGO, Jean-Pierre HUREAU, Sylvain KASTENDEUCH, Alexandre LACOMBE, Philippe LEDUC, Henri LEGARDA (*puis représenté en fin de séance par Jean-Pierre LOUVEL*), Jean-Pierre LOUVEL, Joël MULLER, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, Olivier SADRAN, Michel SEYDOUX, Jean VERBEKE, Jacques WATTEZ.

Excusés MM. Jean-Pierre ESCALETES, Jean-Pierre DENIS, Raymond DOMENECH, Jean FOURNET-FAYARD, Gérard HOULLIER, Joël MULLER, Claude Frédéric de SAINT-SERNIN (représenté par Henri LEGARDA), Claude SIMONET, Pascal URANO, Laurent VALLEE (représenté par Frédéric THIRIEZ),

Assistent M. Jean-Pierre HUGUES,
M. Arnaud ROUGER,
M. Charles GIRARDOT,
MM. Jérôme BELAYGUE, Stéphane DOR, Jérôme PERLEMUTER,
Jean-Guillaume WELGRYN,
Melle Laurence POIGNET.

Le Conseil,
réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,
peut valablement délibérer.



Procès Verbal

Conseil d'Administration

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des procès-verbaux des réunions tenues par :
 - le Conseil d'administration, le 2 avril 2010
 - le Bureau, le 15 avril 2010
- Accession des clubs en Ligue 1 ou en Ligue 2 :
 - Situation de l'Evian Thonon Gaillard FC
 - Situation de l'AC Arles-Avignon
- Appel à candidature Ligue 2
- Trophée des Champions

1. Adoption du précédent procès-verbal

Le Conseil,

adopte les procès-verbaux des réunions tenues par :

- le Conseil d'administration, le 2 avril 2010
- le Bureau, le 15 avril 2010



Procès Verbal

Conseil d'Administration

2. Accession des clubs en Ligue 1 ou en Ligue 2 :

Situation de l'Evian Thonon Gaillard FC

Le Conseil,

Après présentation du dossier du club d'Evian Thonon Gaillard FC par le Président de la Commission des stades de la LFP, qui rappelle que ce club souhaite jouer ses rencontres à Genève (Suisse), dans l'attente de la construction de son stade, donne un avis favorable sous réserve de la décision de la Fédération Française de Football habilitée à donner cette autorisation, et précise qu'une telle autorisation devra être limitée dans le temps.

Situation de l'AC Arles-Avignon

Le Conseil,

Après présentation du dossier de ce club par le Président de la Commission des stades de la LFP, décide d'examiner à nouveau ce dossier à l'occasion d'une prochaine réunion.

3. Appel à candidatures Ligue 2

Le Conseil,

après présentation du travail fait par le Comité de suivi de l'appel à candidatures Ligue 2 et des différentes offres parvenues à la LFP, décide :

- d'attribuer à Eurosport le Lot 1 sur la base de sa nouvelle offre sur 2 saisons,
- de lancer une chaîne du football professionnel ayant vocation à diffuser des matches et magazines des compétitions de la LFP et comprenant notamment le Lot 2.
- de poursuivre les études économiques, juridiques et éditoriales, en y incluant la perspective de la diffusion de matches de Ligue 1,



Procès Verbal

Conseil d'Administration

- de continuer les discussions relatives à la commercialisation de cette chaîne avec les distributeurs,
- de se porter candidat à une fréquence de TNT payante auprès du CSA,
- que, dans l'attente du démarrage effectif de la Chaîne, la LFP pourra éventuellement commercialiser tout ou partie des droits du Lot 2.

4. Trophée des champions 2010

Le Conseil,

après présentation des offres remises par les candidats - Canal Plus, Metropole TV, Direct 8, France Télévisions - en réponse à la consultation relative aux droits d'exploitation audiovisuelle du Trophée des champions pour les éditions 2010/2011/2012 à 66 voix pour et 7 contre, en application de l'article 26-1-2 des statuts de la LFP :

- estime que le montant des offres financières n'est pas satisfaisant,
- décide d'engager en conséquence des négociations de gré à gré afin d'obtenir des offres supérieures.


Le Président
Frédéric THIRIEZ


Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES